

DORS/91-102 *Règlement sur le dépôt de déclarations relatives aux installations ferroviaires*, 17 janvier 1991.

DORS/91-103 *Règlement sur l'avis de travaux ferroviaires*, 17 janvier 1991.

DORS/91-104 *Règlement sur les opérations minières près des voies ferrées*, 17 janvier 1991.

E-2 *Espaces libres des chemins de fer - Règlement.*

E-4 *Passages à niveau au croisement d'un chemin de fer et d'une voie publique - Règlement*, tel que modifié par CCT 1984-8 Rail, DORS/85-75, 15 janvier 1985.

E-6 *Appareils de protection aux passages à niveau - Règlement.*

E-10 *Passage de conduits sous les chemins de fer - Règlement*, tel que modifié par CCT 1981-8 Rail, DORS/81-793, 6 octobre 1981 (nota : ce règlement est administré conjointement par le RSD et l'ONT).

E-11 *Croisements de fils et leur proximité - Règlement.*

E-13 *Systèmes d'enclenchements de chemins de fer - Règlement.*

E-14 *Systèmes de commande de la circulation et des signaux de protection des chemins de fer - Règlement.*

B. Matériel

O-10 *Normes applicables aux appareils de sécurité des chemins de fer - Règlement.*

O-11 *Chaudières de chauffage et de force motrice - Règlement*, tel que modifié par CCT 1985-7 Rail, DORS/85-467, 22 mai 1985.

O-12 *Chaudières de locomotive - Règlement*, tel que modifié par CCT 1985-5 Rail, DORS/85-465, 22 mai 1985.

O-13 *Appareils de traction ou d'attelage des locomotives et des tenders - Règlement.*

O-14 *Phares et lampes des locomotives - Règlement.*

O-15 *Chargement des wagons découverts - Règlement.*

O-16 *Locomotives et tenders - Règlement.*